



BON DE SOUSCRIPTION

Notre Petit Prince Asperger

Association loi 1901

Présidée par Chantal Lair-Lachapelle

L'association Notre Petit Prince Asperger est reconnue d'intérêt général.

Votre don pour la soutenir vous donne droit à une réduction d'impôt pour l'année en cours.

Vous êtes un particulier :

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don, dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200-1-b du CGI).

Exemple : un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt, coût réel = 34€

Vous êtes une entreprise :

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don, dans la limite de 0,5% du CA de l'entreprise (article 238 bis-1-a du CGI).

Exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt, coût réel = 200€

A réception de votre bon de souscription, vous recevrez un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.



COUPON – REPONSE

NOM / Prénom :

Entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

- Je fais un don de : € au bénéfice de l'association « Notre Petit Prince Asperger »
- Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :
 - Impôt sur le Revenu
 - Impôt sur les Sociétés

Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque ou virement à :

- Notre Petit Prince Asperger – 92 rue de la Barre – 30600 Vauvert
- Chèque N° : Banque :
- Virement : Effectué le :

Association Notre Petit Prince Asperger
IBAN : FR76 1680 6026 0066 0648 4028 302
BIC : AGRIFRPP868